

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

ROSENWILLER

67560

Tél.: 03 88 50 41 66

Fax : 09 70 06 87 93

Rosenwiller, le 11 mars 2016

CONVOCAATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

E-mail : mairie.rosenwiller@wanadoo.fr



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en
Mairie de Rosenwiller

Le jeudi 17 mars 2016 à 20h00

et vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 28 janvier 2016
2. Vote du Compte administratif (Commune) 2015
3. Affectation des résultats 2015
4. Vote des taxes directes locales 2016
5. Vote du Budget primitif 2016 (Commune)
6. Amortissement du réseau sec « NUMERICABLE »
7. Subventions aux associations
8. Subvention au Groupement d'Action Sociale (GAS)
9. Réhabilitation de la Mairie et de la Salle Communale : Choix du bureau de contrôle pour les missions obligatoires
10. Réhabilitation de la Mairie et de la Salle Communale : Etude thermique
11. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de mise en accessibilité selon l'agenda ADA'P
12. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux de mise en accessibilité selon l'agenda ADA'P
13. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux de mise en accessibilité de la salle communale
14. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux d'économie d'énergie de la salle communale
15. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux de rénovation de l'éclairage public

16. Don du Conseil de Fabrique pour la rénovation du parquet dans la sacristie
17. Achat d'une citerne pour l'arrosage
18. Mise en place de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP) pour l'agent de maîtrise principal
19. Motion pour sauver le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle.
20. Infos
21. Divers

Le Maire
Philippe WANTZ



Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

*Compte-rendu
du Conseil Municipal*

Séance du 17 mars 2016

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Membres présents : BARABINOT Dominique, BLANSCHÉ Alain, BECHTOLD Kévin, DUFFNER Laurent, FISCHER-STEGER Anne, GRAFF Claude, HEINRICH Monique, HUBER Agnès, HUCK Claudine, Adjoint, HUCK Fernande, HUCK Jean-Georges, Adjoint, MEYER Eric, WISSER Sébastien, Adjoint

Membre absent : EINHART Roland

Membre en retard : Philippe WANTZ

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUBER Agnès, le quorum étant atteint; Claudine HUCK, adjointe excuse Monsieur le Maire qui a été retardé pour raisons professionnelles. Elle remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion et propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Achat de 60 sets de brasserie.

Les conseillers valident l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Ouverture de la séance : 20h05

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2016

Claudine HUCK soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 28 janvier pour approbation.

Le compte rendu est adopté sans observations, ni modifications.

11 VOIX POUR

2 ABSTENTIONS

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2015

« COMMUNE »

Claudine HUCK compare les résultats du compte administratif avec ceux du compte gestion.
Les résultats sont identiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

➤ **APPROUVE ET ARRETE** comme suit le compte administratif 2015 de la Commune :

SECTION FONCTIONNEMENT :

- dépenses:	423 847,89 €
- recettes:	576 760,47 €
- excédent de l'exercice :	152 912,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- dépenses:	265 988,62 €
- recettes:	40 255,14 €
- déficit de l'exercice :	225 733,48 €

Le résultat de clôture de l'exercice présente :

- un déficit d'Investissement de 157 070,13 €
 - un excédent de Fonctionnement de 321 304,55 €
- Soit un excédent global de clôture de 164 234,42 €

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION

BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

➤ **DECLARE** que le compte de gestion pour le budget « Commune » dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

➤ **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion pour le budget « Commune » dressé pour l'exercice 2015

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Suite au vote du compte administratif 2015, le Conseil Municipal peut procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2015

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 321 304,55 €

CONSTATANT que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 157 070,13 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :
 - 240 000,00 € à la section investissement - article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
 - 81 304,55€ à la section de fonctionnement - article 002 (excédent de fonctionnement reporté)

4. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES - 2016

CONSIDERANT la proposition de la commission des finances réunie le 29 février 2016 de ne pas modifier en 2016 les taux d'imposition votés en 2015,

Entendu les explications de l'adjointe au Maire, Claudine HUCK, rapporteur de la Commission des finances

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

12 voix POUR

1 voix CONTRE

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

Taxes	Taux année 2016	Taux année 2015	Bases d'imposition réelles 2015	Produit
Taxe d'habitation	21,86	21,86	938 790 €	209 047 €
Taxe foncière bâti	15,54	15,54	584 786 €	92 681 €
Taxe foncière non bâti	88,99	88,99	35 938 €	32 214 €
			TOTAL	333 942 €

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Claudine HUCK présente le budget primitif prévisionnel 2016 de la Commune.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances et ayant entendu l'exposé de Claudine HUCK, adjointe au Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'approuver et d'arrêter le budget primitif 2015 de la commune à la somme de 1 210 359,10 € soit :

- FONCTIONNEMENT : 574 004,55 € en recettes et en dépenses
- INVESTISSEMENT : 636 354,55 € en recettes et en dépenses

6. AMORTISSEMENT DU RESEAU « NUMERICABLE »

Point 6: AMORTISSEMENT DU RESEAU SEC

VU les explications de Claudine HUCK, adjointe au Maire sur le principe de l'amortissement des immobilisations, qui doit permettre de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de définir les cadences de l'amortissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **FIXE** la durée d'amortissement des travaux d'investissement liés à l'enfouissement des réseaux secs (NUMERICABLE) à 1 an pour le montant de 17 160 €

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2016

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Point 7 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE ROSENWILLER - Année 2016 -

VU le souhait de soutenir les différentes Associations de Rosenwiller

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

➤ **D'ALLOUER**, une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions 2016	Subventions 2015	Rappel 2014	Rappel 2013
Association sportive et culturelle	400 €	400 €	400 €	850 € ⁽¹⁾
Amicale des sapeurs pompiers	700 €	700 €	700 €	700 €
Chorale Ste Cécile	300 €	300 €	300 €	200 €
Théâtre "S'bratschtalle Theater"	200 €	200 €	200 €	200 €
Au BistRo' Zen	900 €	900 €	900 €	0 €
TOTAL	2 500 €	2 500 €	2 500 €	1 950 €

(1) soit 400 € + subvention exceptionnelle de 450 € pour l'achat d'un projecteur HD

➤ **D'OUVRIR** les crédits sur le compte 6574 du budget primitif 2016

8. SUBVENTION AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE (GAS)

Point 8 : SUBVENTION AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE (G.A.S)

Claudine HUCK, adjointe au Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Rosenwiller est adhérente au Comité National d'Action Sociale pour l'ensemble de son personnel titulaire et stagiaire par le biais du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin antenne de Barr et qu'à cet effet elle verse le montant total de la subvention au dit Groupement.

Entendu les explications de l'adjointe au Maire, Claudine HUCK, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin antenne de Barr une subvention à hauteur de 213 € par agent pour l'adhésion des agents en activité au Comité National d'Action Sociale,
- IMPUTE la dépense au C/65738 de l'exercice en cours

21h10 : Arrivée du Maire, Philippe WANTZ

9. REHABILITATION DE LA SALLE COMMUNALE : Choix du Bureau de Contrôle pour les missions obligatoires

Point 9 RENOVIATION DE LA SALLE COMMUNALE CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES MISSIONS OBLIGATOIRES :

- ❖ CONTRAT DE COORDINATION SECURITE SANTE,
- ❖ CONTRAT DIAGNOSTIC AVANT DEMOLITION,
- ❖ CONTRAT DE CONTROLE TECHNIQUE D'UNE CONSTRUCTION

VU le projet de réhabilitation de la salle communale

VU la consultation auprès de différents bureaux d'études

VU les offres proposées par le Bureau d'études VERITAS

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de confier l'ensemble des missions précitées au BUREAU VERITAS pour un montant global de 6 520 € HT
 - 1) Contrat de coordination Sécurité Santé : 2 100 €
 - 2) Contrat diagnostic avant démolition : 585 €
 - 3) Contrat de contrôle technique d'une construction : 3 835 €

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'un des Maires Adjoints à signer toutes pièces relatives à cette opération

10. REHABILITATION DE LA SALLE COMMUNALE : ETUDE THERMIQUE

Le Maire explique que dans le cadre du dispositif ENERGIVIE proposé par la Région, il y a lieu de faire cette étude, qui sera subventionnée à 80 %

Point 10: RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE ETUDE THERMIQUE

VU le projet de réhabilitation de la salle communale

VU le devis proposé par le bureau d'études ID THERMIQUE d'un montant de 5 900€ HT

CONSIDERANT que dans le cadre du dispositif ENERGIVIE de soutien à la rénovation globale basse consommation des bâtiments, la rénovation globale nécessite une étude thermique préalable

CONSIDERANT que l'aide apportée par la Région Alsace est de 80% plafonnée à 6 000€

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DEICIDE** d'engager une étude thermique pour le projet de rénovation de la salle communale
- **SOLLICITE** les partenaires financiers pour financer l'étude préalable
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'un des Maires-Adjoints à signer toutes pièces relatives à cette opération

Les points 11 et 12 sont des demandes de subventions à l'Etat dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux (église, école salle associative) et plus précisément la mise en place d'une signalétique comprenant notamment la pose de bandes de signalisation, de plaques pictogrammes et le marquage au sol de places de stationnement pour handicapés.

11. Demande de subvention au titre de la DETR

12. Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local

SIGNALETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DE L'AGENDA AD'AP DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE :

1) DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)
2) DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

- Vu les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite prévus dans les bâtiments communaux
- Vu la planification selon l'agenda Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pris par délibération du 25 septembre 2015
- Vu le devis estimatif pour la signalétique dans les bâtiments communaux réalisé par la Société LINK ACCESS, d'un montant total de 5 280,60 € HT
- Vu le plan de financement prévisionnel
- Vu que l'opération entrerait dans la catégorie d'opération I « Mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite » éligible à la DETR, subventionnable entre 30 à 40 %
- VU que l'opération entrerait dans la catégorie 4° « mise en conformité des équipements publics ». Seuls les projets issus d'un Ad'Ap sont éligibles.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE l'Etat pour une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- SOLLICITE l'Etat pour une subvention au fonds de soutien à l'investissement public local
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à venir,
- OUVRE les crédits nécessaires au budget primitif

Les points 13, 14 et 15 concernant des demandes à l'Etat pour l'obtention de la subvention « Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local »

Claudine HUCK ayant assisté le soir même à une réunion d'information sur cette nouvelle dotation de l'Etat, précise que la subvention ne peut être accordée que si les travaux démarrent au cours de l'année 2016

Le Maire présente le plan de financement global des travaux qui seront engagés pour la rénovation de la salle communale.

13. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE COMMUNALE

Point 13 : MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE COMMUNALE DANS LE CADRE DE L'AGENDA ADA'P

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

- VU les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de la Salle

Communale

- VU la planification selon l'agenda ADA'P pris par délibération du 25 septembre 2015
- VU le devis estimatif pour la mise en accessibilité réalisé par le cabinet d'Architecture MSTEGER assurant la maîtrise d'oeuvre pour la commune de Rosenwiller, d'un montant total de 130 800 € HT
- VU le plan de financement prévisionnel
- VU que l'opération entrerait dans la catégorie 4°) « la mise aux normes des équipements publics » Seuls les projets issu d'un Ad'Ap sont éligibles.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- SOLLICITE l'Etat pour une subvention au fonds de soutien à l'investissement public local intégrant le plan de financement de l'opération
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir,
- OUVRE les crédits nécessaires au budget primitif

14. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE DE LA SALLE COMMUNALE

Point 14 : PROJET DE RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE COMMUNALE

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

- VU les travaux d'amélioration thermiques prévus à la Salle Communale
- VU la volonté du Conseil Municipal d'améliorer la performance thermique du bâtiment
- VU le devis estimatif réalisé par le cabinet d'Architecture MSTEGER assurant la maîtrise d'oeuvre pour la commune de Rosenwiller, d'un montant total de 174 200€ HT
- VU le plan de financement prévisionnel
- VU que l'opération entrerait dans la catégorie 1°) « projet de rénovation thermique »

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- SOLLICITE l'Etat pour une subvention au fonds de soutien à l'investissement public local intégrant le plan de financement de l'opération
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir,
- OUVRE les crédits nécessaires au budget primitif

15. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Point 15 : PROJET DE MAITRISE DE CONSOMMATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

- VU les travaux de rénovation du réseau de l'éclairage public
- VU le devis estimatif de l'entreprise SODEREF pour un montant HT de 47 890 € HT
- VU le plan de financement prévisionnel
- VU que l'opération entrerait dans la catégorie 2°) « projet de maîtrise de la consommation énergétique et de réduction de l'usage d'énergie fossile »

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE l'Etat pour une subvention au fonds de soutien à l'investissement public local intégrant le plan de financement de l'opération
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir,
- OUVRE les crédits nécessaires au budget primitif

16. DON DU CONSEIL DE FABRIQUE

Point 16 : EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION RENOVATION DU PARQUET DANS LA SACRISTIE - Participation financière du Conseil de Fabrique -

- VU le Conseil Municipal en date du 25 septembre 2015 confiant les travaux de rénovation du parquet de la sacristie de l'église de Rosenwiller à l'entreprise SYDA
- VU le courrier du Président du Conseil de Fabrique annonçant, que lors de sa réunion du 8 février 2016, le Conseil de Fabrique a décidé d'accorder une participation financière d'une valeur de 2 500 € à la Commune de ROSENWILLER, suite aux travaux de rénovation du parquet effectués à l'Eglise Notre Dame de l'Assomption.

Considérant que les travaux sont à présent terminés et approuvés par le Conseil de Fabrique

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la participation financière du Conseil de Fabrique se montant à 2500€
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

17. INVESTISSEMENT : ACHAT DE 60 SETS DE BRASSERIE

Le Maire explique que conformément à l'engagement des membres du Comité des Fêtes pris lors de la dernière Assemblée Générale, le montant HT fera l'objet d'un don de la part du Comité des Fêtes.

Point 17: INVESTISSEMENT : ACHAT DE GARNITURES

- VU le besoin de s'équiper de sets de brasserie (table + 2 bancs) pour une mise à disposition aux associations lors des différentes fêtes communales
- VU la demande du Comité des fêtes
- VU la consultation de différentes entreprises
- VU le devis le plus avantageux proposé par la Société ATS pour un montant de 9 401,80 HT

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** l'investissement de 60 sets de brasserie (table + 2 bancs) avec marquage et de 4 racks de rangement pour un montant total de 9 401,80 € HT
- **OUVRE** les crédits nécessaires au budget primitif

18. INVESTISSEMENT : ACHAT D'UNE CITERNE

Point 18 : INVESTISSEMENT : ACHAT D'UNE CITERNE

- VU le projet d'achat d'une cuve d'arrosage pour le service technique
- VU la consultation de différentes entreprises
- VU le devis le plus avantageux proposé par la société JOST de MOLSHEIM pour un montant de 2 100 HT

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** l'investissement d'une citerne pour un montant de 2 100 € HT
- **OUVRE** les crédits nécessaires au budget primitif

19. MISE EN PLACE DE L'IEMP POUR L'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Le Maire explique que la mise en place de cette indemnité palliera à la perte de salaire subie par l'agent suite à l'augmentation des caisses.

**Point 19: MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE
DES MISSIONS DE PREFECTURE (I.E.M.P)
POUR L'AGENT DE MATRISE PRINCIPAL**

- VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 88 et 111,
- VU le décret n° 91-875 du 6 Septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 Janvier portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 97-1223 du 26 Décembre 1997 modifié portant création d'une indemnité d'exercice de missions des Préfectures,
- VU l'arrêté du 24 Décembre 2012 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures,
- VU la circulaire n° NOR/INT/A/98/00005/C du 12 Janvier 1998 relative à l'application du décret n° 97-1223 du 26 Décembre 1997 précité,

Entendu les explications de M. Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- D'INSTITUER l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures au bénéfice des fonctionnaires titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public relevant des cadres d'emplois suivants :
 - agent de maîtrise principal

Montant de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures :

Les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois précités percevront l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures selon les montants de référence réglementaires, chaque montant étant affecté d'un coefficient de variation compris entre 0,8 et 3

Toutefois, en vertu du principe de libre administration des collectivités locales issu de l'article 72 alinéa 3 de la Constitution, les collectivités ne sont pas tenues au respect du coefficient minimum de 0,8 précité.

Le montant moyen de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures peut donc être défini par l'application d'un coefficient multiplicateur de 0 à 3 au montant de référence précité.

Les fonctionnaires et agents à temps non complet et à temps partiel perçoivent l'I.E.M.P. au prorata de leur durée hebdomadaire de service ou suivant la quotité de temps partiel accordée.

Conditions d'octroi :

Les critères de versement de cet avantage sont déterminés comme suit :

-efficacité

-esprit d'initiative

-disponibilité

-présentéisme /absentéisme modulé comme suit : supprimer le versement du régime indemnitaire à compter de 20 jours d'absence de services pour des raisons autres qu'un accident du travail

L'autorité territoriale procèdera aux attributions individuelles en fonction des critères déterminés ci-dessus, dans la limite du plafond arrêté au coefficient 3 et dans la limite du crédit annuellement ouvert par l'assemblée délibérante.

Le versement de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures se fera selon la périodicité suivante : *mensuel*

- D'INSCRIRE les crédits budgétaires nécessaires au versement de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures au budget de la collectivité et charge l'autorité territoriale de déterminer les montants individuels d'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures allouée aux personnels bénéficiaires en application des conditions de versement de cet avantage arrêtées par la présente délibération.

20. MOTION POUR SAUVER LE REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE D'ALSACE-MOSELLE

Point 20 : MOTION DE SOUTIEN AU REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE ALSACE-MOSELLE

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la commune de ROSENWILLER, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

21. INFORMATIONS

- *Compte-rendu de la Commissions CCAS (03/03)*: présenté par Claudine HUCK

1°) INTERVENTION DE MME HENIN, RESPONSABLE DE L'ESPACE SENIOR A L'UTAMS DE MOLSHEIM

Madame HENIN est venue présenter les différentes actions d'aide visant à répondre aux besoins des personnes âgées, dont le maintien à domicile.

Les membres du CCAS relayeront ces informations auprès des personnes âgées.

2°) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS- ANNEE 2015

Le Président du CCAS donne connaissance aux membres présents de l'ensemble des recettes et des dépenses enregistrées durant l'exercice 2015 sur le budget du CCAS. Claudine HUCK assure la présidence du vote, le Président ayant quitté la salle.

Les membres du CCAS après en avoir délibéré, procèdent au vote, à l'unanimité

- **APPROUVENT ET ARRETENT** comme suit le compte administratif 2015 du C.C.A.S. à :
un excédent de fonctionnement de : 9 610,24 €

3°) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2013

Le Président du CCAS compare les résultats avec ceux du compte gestion établi par la Trésorerie. Les résultats sont identiques.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION BUDGET C.C.A.S. - EXERCICE 2015

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, procèdent au vote, à l'unanimité

- **DECLARENT** que le compte de gestion pour le budget « C.C.A.S. » dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- **APPROUVENT** le compte de gestion pour le budget « C.C.A.S. » dressé pour l'exercice 2015

4°) VOTE DU BUDGET 2016

BUDGET PRIMITIF 2016 « CCAS »

Le Président présente aux membres présents le projet de budget primitif 2016 du CCAS

Les membres du CCAS, ayant entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, procèdent au vote, à l'unanimité

➤ **DECIDENT** d'approuver et d'arrêter le budget primitif 2016 du CCAS à la somme de 12 760,24 € soit :

- FONCTIONNEMENT : 12 760,24 € en recettes et en dépenses
- INVESTISSEMENT : 00,00 € en recettes et en dépenses

5°) DIVERS

- ❖ La fête de Noël ne pourra pas avoir lieu cette année dans la salle communale pour cause de travaux. Le Maire sollicite Roland EINHART pour la location de sa salle.
- ❖ Le repas du printemps sera reconduit le 26 avril.
- ❖ De moins en moins de personnes participant au voyage en autocar, Angèle HUBER suggère de choisir un prestataire qui propose des autocars plus petits.

- *Compte-rendu de la commission Cadre de Vie (01/02)*: présenté par JG HUCK

1°) DEMARCHE ZERO PESTICIDE

Intervention d'Edith BAUMANN de la FREDON ALSACE qui présente la démarche, qui devrait démarrer dans l'année.

La démarche sera actée par délibération lors du prochain Conseil Municipal.

2°) GUIRLANDES DE NOEL

Trois demandes de devis sont en cours (DECOLUM, LUMINOEL, et une société allemande de KAPPELRODECK, ville jumelée à ROSHEIM.)

3°) REMISE DU PRIX DE FLEURISSEMENT

- Pas de cérémonie cette année.
- Prévoir un échantillon d'engrais pour les prix d'encouragements.
- Montant des prix pour lauréats maisons fleuries identiques aux années précédentes.
- Organiser une journée de vente de géraniums par un horticulteur local + stands « jardinage au naturel, tri sélectif (Select 'Om) et Zéro Pesticide (FREDON).
- Date de cette manifestation le 30 avril 2016. (à confirmer)

4°) OSTERPUTZ

➤ Date 16 avril 2016.

5°) JOURNEE CITOYENNE

Une matinée arrachage de mauvaises herbes va être organisée courant mai ou début juin (un samedi matin) avec les membres du Conseil Municipal et d'autres volontaires qui souhaiteraient s'y joindre.

- *Compte-rendu de la commission Sécurité (22/02)* : présenté par JG HUCK
Des mesures ont été proposées pour remédier à la sécurité du trafic dans la Commune

- Marquages répétitifs 30 au sol.
- Délimiter zones piétonnes des écoliers.
- Panneau clignotant signalant l'école.
- Radar pédagogique.
- Chicane/bacs à fleurs.

Le Maire a rencontré Monsieur KOCHER, technicien du Département dans le cadre de la mise en gravillonnage de la rue Principale.

- *Compte-rendu de la réunion SELECT'OM (08/03)* : présenté par JG HUCK

1°) TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) :

En 2016 il y aura une baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Elle s'élèvera à 7,54% contre 7,69% en 2015 et aura une influence sur la taxe foncière non bâtie des particuliers. La taxe rapportera 6 667 000€ au lieu de 6 800 000€

2°) SACS JAUNES :

Au 01/07/2016 le tri des déchets sera étendu à tous les emballages plastiques tels que les pots de yaourts, les emballages des plats cuisinés, et de charcuteries, etc.....
La taille des sacs jaunes sera sans doute revue pour recevoir des volumes plus importants. Une information de SELECT'OM suivra.

3°) CONTENEURS A VERRE ENTERRES A ROSHEIM :

Inauguration des 3 conteneurs à verre enterrés au parking du Neuland le 31/03/2016 à 11h.

4°) MARCHE ARRIERE DES CAMIONS:

600 marches arrière à l'origine, 538 marches arrière soldées. 62 restent à solder
Le stationnement gênant de voitures peut générer le non enlèvement des poubelles.

22h15 : départ de Monique HEINRICH

22. DIVERS

- *Résultat vente de bois*: 7 lots de fonds de coupe ont été vendus aux enchères le 2 mars. La recette s'élève à 3 340 €, soit environ 35€/stère
- *Travaux ES et installation de l'arrivée du GAZ* : La Ligne Haute Tension sera totalement enterrée et connectée sur l'existante à l'entrée du village. Le transformateur rue de Molsheim sera remplacé pour vétusté.
Le gaz de Barr voudrait profiter des travaux pour partager la tranchée. Le Maire rencontre le directeur du Gaz de Barr lundi 21 mars pour discuter de l'éventuelle installation du gaz dans la commune. La mise à disposition de ce nouveau service est totalement gratuit pour la commune, hormis les coûts liés à la procédure Délégation de Service Public (publicité de l'appel à candidature).
- *Urbanisme*

-DECLARATIONS PREALABLES

DP 067 410 15 R0005 BARABINOT Dominique	Mise en place système photovoltaïque	REFUSE
DP 067 410 15 R0006 FURST Jean-Paul	Changement des tuiles et pose d'une fenêtre de toit	En cours
DP 067 410 15 R0007 WISSER Sébastien	Pose de 2 chiens assis	En cours
DP 067 410 15 R0008 HUCK Francis	Ravalement de façades	En cours

-DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune n'a pas préempté pour la vente de la maison 1 rue de l'Ecole

• *Divers :*

- Les consultations pour la rénovation de l'éclairage public rue Principale, rue des Romains et rue Belle-Vue de ont été lancées. La commune envisage de rénover progressivement tout le réseau d'éclairage public du village en remplaçant les luminaires existants par le même modèle que ceux installés récemment rue de l'Ecole avec une source d'énergie LED qui réduira la consommation électrique. Les travaux commenceront par la rue Principale, la rue du Vignoble, la rue des Moulin, puis la rue des Romains et la rue Belle-Vue.
- Les travaux d'éclairage de la rue du Wisch se feront en même temps que la ville de Rosheim. Planification 2017 à confirmer par la Ville de Rosheim.
- Le prélèvement mensuel pour les factures d'eau devrait être possible en 2017. Un article sera prévu dans le bulletin communal à la sortie de l'été.
- Les consultations pour la mise en enrobé de la rue de Gresswiller ont également été lancées.
- Il faudrait changer les grilles en fonte des bouches d'égouts rue de Molsheim.

• *Prochaines réunions :*

- POS/PLU OTE : 30 mars 18h
- COMMISSION URBANISME : 11 avril 18h00

• *Prochaines dates*

- 19 mars : broyage des végétaux
- 24 mars: conseil d'école. Pour information, un sondage sur le changement d'horaires à l'école est en cours.
- 16 avril : Osterputz
- 22 avril : Présentation du Conservatoire des Sites Alsaciens à la salle communale à 20h30. Intervenants : Charles FREY et Thierry REMINIAC
- 29 avril : Conseil municipal

Fin de la séance : 22h40